



**COMMUNE DE CABRIÈRES  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 8 JANVIER 2024 à 18H30**

Date de convocation : 2 janvier 2024

Date d'affichage : 2 janvier 2024

Membres présents : GAIRAUD Myriam, GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, ROMANO Jérôme, PETER Eric, TRINQUIER Philippe, FONS Vivien, SALLES Agnès, MALAFOSSE DONGUY Marie-lise.

Excusé : 0

Pouvoirs : SALIC Lucie à SALLES Agnès,

Secrétaire de séance : M HERNANDEZ Patrick

Début de la séance : 18h35

Approbation du procès verbal de la séance du 4 décembre 2023 : reporté au CM de février

**Ordre du jour**

➤ **Etat des restes à réaliser :**

Myriam Gairaud et Marie-Lise Malafosse-Donguy présentent et expliquent le document comptable indiquant l'état des restes à réaliser 2023 (médiathèque, chemins communaux...) Quelques précisions sont apportées et le document est voté l'unanimité par le Conseil municipal.

➤ **Rapports 2022**

Myriam Gairaud présente au Conseil municipal les rapports suivants :

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2022

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2022

Rapport sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilés 2022

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022

➤ **Réflexion sur les projets d'investissements à venir**

Parmi les projets communaux pour 2024 :

Réfection toiture et isolation de l'école, de l'ancien presbytère et du Bourniou

Espace sportif et associatif du stade, city

Tiberet : Tranche 2 de cristallisation et consolidation des murs et arases

École : réflexion globale sur la rénovation de l'école (anciens bâtiments)

Rénovation de l'agence postale communale

Rénovation de l'appartement communal au dessus de l'épicerie

➤ **Loi d'accélération pour les énergies renouvelables (loi APER), identification des zones et organisation de la concertation publique**

La loi APER indique que 40 % des terres agricoles d'une commune peuvent être transformées en

terres pour les énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes) . La commune ne souhaite pas que ses terres agricoles changent de destination et Mme le Maire propose au CM d'autoriser la pose de panneaux photovoltaïque uniquement sur le bâti existant et à construire et en accord avec les Bâtiments de France (pour les Crozes) et l'État pour le site classé du Pic de Vissou et la zone Natura 2000. La Communauté de communes a envoyé un courrier indiquant les bâtiments publics pouvant accueillir des panneaux photovoltaïque suite à l'enquête menée auprès de la mairie mais une erreur de parcelle cadastrale indique l'ancienne mairie et non la nouvelle mairie qui pourrait éventuellement accueillir des panneaux solaires. Une demande de modification va être demandée. Les autres bâtiments municipaux ne sont pas concernés à part peut-être le presbytère dont la commune a comme projet de refaire la toiture et l'isolation ainsi que la bâtiment du Bourniou.

### **Demande de subvention au titre de la DETR ou DSIL**

Suite à la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement des rues du Mas de Rigaud, chemin du Trescol, impasse Firmin, rue du ruisseau Bayle, rue de la place et la place par la CCC, en 2024 ce seront les réseaux secs (téléphone, électricité et éclairage public) qui seront enfouis via Hérault Energie et la commune. Il restera la voirie et le revêtement de ses rues et place à refaire. La commune a fait appel à Hérault Ingénierie et le CAUE pour les aider dans son projet de voirie et le CAUE a émis un rapport qui est évoqué en CM. Le coût des travaux étant estimé aux alentours de 500000€ avec la réfection de la Place, le conseil municipal va faire faire d'autres devis pour la voirie des rues dans un premier temps tout en gardant le « cachet » historique de ses rues et plus tard, il envisagera la réfection de la place. Le conseil décide à l'unanimité de demander la DETR ou DSIL au titre de la réfection de la voirie des rues du Mas de Rigaud, chemin du Trescol, impasse Firmin et rue de la place.

### **Divers :**

#### **Dates des conseils municipaux 2024 :**

Lundi 8 janvier, 5 février, 4 mars, 8 avril, 6 mai, 3 juin, 1 juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre

### **Terrains communaux des Caraygnasses :**

Les différents devis de la CCC concernant la viabilisation de ses terrains sont toujours trop élevés pour la commune, questionnement du CM sur la poursuite de demande de viabilisation ou si la commune vend ses terrains non viabilisés et donc moins cher.

**Problème de containers dans certaines rues :** Certains habitants laissent leurs containers dans l'espace public en permanence ce qui n'est normalement pas autorisé. Cependant la commune n'ayant pas pris d'arrêté en ce sens, il n'est pas possible de verbaliser ces personnes pour cela, sauf si les ordures sont disséminées sur l'espace public . Mme le Maire prendra un arrêté pour obliger les habitants à rentrer leurs containers chez eux dans un délais de 24h après le ramassage par le service collecte. Les ASVP pourront verbaliser s'il y a des abus  
11 voix pour

**Pioch Farrus :** abords de la mine à débroussailler

**Voirie :** Pontil situé après la mine vers l'ancien Mas de Rigaud à consolider

**Demande d'association :** Le foyer rural a demandé à avoir un accès Wifi à la MVA et pouvoir se connecter au wifi de l'école. Le CM s'oppose à cette demande au titre de la sécurité informatique de l'école et dans le respect des normes RGPD. Il existe des solutions type clé 4g que le foyer rural pourrait utiliser.

➤ **Point commission Finances - Budget – Personnel - Formation :Marie-Lise Malafosse Donguy**

**Personnel :** la commune ne possède pas de règlement concernant les absences exceptionnelles des agents pour enfants malade, décès dans la famille, mariage... La commission va se pencher sur ce règlement et se renseigner auprès du CDG et autres institutions locales.

➤ **Point commission Information - Communication : Patrick Hernandez**

➤ **Documents réglementaires :**

RGPD : Le centre de gestion a rendu son rapport, ce dernier est favorable pour la commune qui respecte les normes RGPD de protection des données. Cependant quelques points sont à améliorer dans la protection des données informatiques et papiers, ils le seront dans les semaines à venir .

➤ Document Unique : (DUERP) : Suite aux retours des agents sur le document unique, la commission Budget/Finance/personnel se réunira le 22 janvier pour voir les annotations des agents et compléter ou amender le DUERP qui sera validé au CM de février

➤ Prochaine commission information communication prévue le 29 janvier 2024 à 18h30

➤ La cérémonie des vœux du 6 janvier a été un grand succès, pas moins de 130 personnes et de nombreux élus du territoire

➤ Le 100 eme Cabriérois a été distribué durant les fêtes avec le journal de l'école

➤ L'association des Amis de l'école de musique du Coeur d'Hérault a été créée, une réunion avec les représentants des communes de Péret, Cabrières et Fontès sera organisée courant janvier ou février pour discuter du fonctionnement de cette association permettant à Cabrières de bénéficier d'une école de musique.

➤ **Point commission Environnement – Culture - Patrimoine : Marie-Lise Malafosse-Donguy, Patrick Hernandez, Jérôme Romano**

**Mine de Pioch Farrus:** La commune a été sélectionné pour être éligible au programme national « Village d'Avenir » visant à aider les communes de moins de 3500 habitants dans leur projet de rénovation, développement, projet touristique... La commune avait candidaté fin août pour son projet de réouverture au public de la mine de Pioch Farrus et a reçu le sous-préfet de Lodève, Eric Suzanne, qui a appuyé notre demande. Un chargé de mission recruté par le CD34 devrait arriver sous peu et prendre contact avec la commune. Se pose la question d'embaucher un VTA (volontaire territorial d'administration) afin d'aider la commune à monter le projet de financement. Ce poste serait financé à hauteur de 20000€ par l'État et pourrait être mutualisé avec d'autres communes.

➤ **Médiathèque :** les travaux sont presque terminés, le prêt de 128000€ a été contracté et devrait être versé sous peu, les travaux de finition sont en cours à l'intérieur comme à l'extérieur, la ligne téléphonique a été installé, les livres ont été déménagé. La commune est en attente du branchement électrique par Enedis pour pouvoir ouvrir la nouvelle médiathèque au public initialement prévue le 10 janvier 2024. Le programme des animations du premier trimestre est sorti, première animation le 10 janvier. Un dossier DGD a été déposé à la DRAC pour l'aide financière pour l'extension des horaires d'ouverture et le fonctionnement de la médiathèque.

- **Extinction de l'éclairage de nuit** : Il est en place depuis le mois d'octobre et pour l'instant la commune n'a reçu aucune plainte de la part de la population et les dernières factures d'électricité montrent une baisse (malgré la hausse générale). Une réunion publique de bilan des 6 mois de test sera réalisée en mars ou avril.  
Le total des factures d'électricité de la commune a atteint en 2023, 33200€ (22000€ en 2022) malgré les 40 % d'économies sur les factures concernant l'éclairage public suite à l'extinction.
- **Tiberet** : La DRAC viendra visiter le site le 21 mars suite à la demande de la commune d'inscrire le site de Tiberet aux Monuments Historiques
- **Sentier des mines** : La commune est en attente de la subvention du CD 34 pour démarrer le balisage et les petits travaux d'aménagements.
- **Point commission Travaux – Bâtiments – Voirie - Réseaux : Cédric Gabriel**  
Travaux sur le chemin de Saint Peyre à poursuivre en 2024 et début des travaux chemins des près et de Pioch Camp.  
Ecole : les toilettes ont été changées et les aménagements de la cour sont terminés
- **CCAS : Agnès Salles**  
Succès pour l'après-midi intergénérationnelle avec une cinquantaine de cabrierois et autant d'élèves de l'école, cette animation a beaucoup plu au public présent  
Atelier UFCV le lundi matin, que 2 personnes pour la première séance

## Délibérations

- Adoption de l'état des restes à réaliser : 11 voix pour
- Demande de subvention au titre de la DETR ou DSIL : 11 voix pour
- Loi d'accélération pour les énergies renouvelables (loi APER), identification des zones et organisation de la concertation publique : 11 voix pour
- **Taxe foncière sur le foncier non bâti : 11 voix pour J'AI PAS TOUT COMPRIS...**

### ➤ **Prochain CM : le 06/02/2023.**

Fin du conseil à 21h

Le secrétaire de séance  
Patrick HERNANDEZ

Le Maire  
Myriam GAIRAUD